



SOMMAIRE

Point 25 de l'ordre du jour :

Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies (suite)

Page

1163

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

En l'absence du président, M. Banda (Zambie), vice-président, prend la présidence.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. M. KELANI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Après avoir obtenu son indépendance, en 1953, le Cambodge avait commencé à adopter une politique indépendante, pacifique et non alignée. Il n'avait pas permis l'installation de bases militaires ou autres installations étrangères sur le territoire cambodgien. Il avait refusé également de se joindre à tout pacte ou alliance militaire. Mais cette politique, bien que fondée sur les intérêts du peuple cambodgien, n'a pas obtenu l'approbation des Etats-Unis, qui ont essayé de forcer le nouvel Etat à se joindre l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est. Ainsi, le Cambodge est devenu la cible de machinations et d'attaques le long de ses frontières, machinations et attaques organisées et réalisées par l'impérialisme des Etats-Unis et le gouvernement fantoche de Saïgon.

2. Ces manœuvres et machinations se sont poursuivies jusqu'au jour où, à la suite de l'une d'elle, un régime fantoche s'est installé dans la capitale, Phnom Penh. Ainsi, la machination ourdie le 18 mars 1970 constituait un acte d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant, Membre des Nations Unies, et ne saurait en aucune façon être considérée comme un mouvement interne, ainsi que le prétend le régime illégal de Lon Nol.

3. La preuve la plus claire est le mouvement populaire spontané qui a dressé le peuple cambodgien contre les forces et le régime subversifs imposés par la Central Intelligence Agency. Ce mouvement s'est soldé par la mort de milliers de manifestants des mains de la clique dictatoriale, qui avait usurpé le gouvernement et le pouvoir des autorités légales. Le résultat en a été que la révolution s'est étendue à tous le pays et que le Gouvernement royal d'union nationale du

Cambodge s'est placé alors à la tête du peuple en lutte pour reconquérir sa liberté et son indépendance.

4. Le pays a été soumis à une invasion militaire massive des Etats-Unis, et des bombardements intensifs, dirigés contre les habitants et les installations du Cambodge, ont eu lieu. On estime que ces bombardements ont été l'équivalent de quelque six bombes atomiques de la force de celle jetée à Hiroshima. C'est ainsi que le Cambodge a été envahi et son gouvernement légitime renversé.

5. L'examen du problème cambodgien par l'Assemblée générale est loin de constituer une intervention dans les affaires intérieures du peuple cambodgien et il ne signifie pas non plus que l'Assemblée essaie d'imposer une certaine forme de gouvernement à la population. En effet, le principe de base qui sous-tend cet examen est le respect de la volonté, de la souveraineté et de l'indépendance du peuple. Sur la base de ce principe, l'examen du problème cambodgien, dans le cadre des Nations Unies, n'a pas d'autre but que celui de mettre fin à l'intervention étrangère dans les affaires du peuple cambodgien. Cette intervention a été prouvée par les actes d'agression successifs menés par les Etats-Unis, actes qui ont atteint le plus haut point le 30 avril 1970 avec l'invasion du territoire cambodgien, menant au coup d'Etat à la suite duquel le Gouvernement légitime du Cambodge a été renversé au printemps 1970. Cette situation illégitime, découlant de l'intervention et de l'invasion militaire étrangères, se poursuit.

6. La lutte qui se déroule aujourd'hui au Cambodge n'est pas une guerre civile, mais bien une lutte et un conflit entre les forces du peuple qui aspirent à la libération et à l'indépendance, d'une part, et les forces de l'invasion et de l'occupation étrangères, de l'autre. Le régime de Lon Nol n'est qu'une façade fantoche derrière laquelle les forces d'occupation se cachent pour réaliser leur objectif qui est de faire passer le conflit pour une guerre civile.

7. Après quatre ans et demi de combat sous la direction du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, à la tête duquel se trouve Sihanouk, le peuple cambodgien a pu remporter un certain nombre de victoires et réaliser certains gains sur le plan politique, militaire, économique et diplomatique. Plus de 90 p. 100 du territoire cambodgien ont été libérés et ces 90 p. 100 de territoire sont habités par 85 p. 100 de la population cambodgienne, soit 7 millions d'habitants. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge est reconnu par plus de 60 Etats, dont 58 sont Membres des Nations Unies. Le chef de l'Etat, Sihanouk, a participé à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger en septembre 1973 et à laquelle 70 pays ont pris part. L'existence du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans les parties

du territoire cambodgien libérées prouve bien la continuation de l'existence de l'Etat du Cambodge, avec son gouvernement légitime et ses institutions politiques, militaires, économiques, sociales, culturelles et juridiques à divers échelons. Les Comités du Front uni national du Kampuchea, qui sont élus sur une base libre et démocratique, gèrent les affaires du pays dans les différents secteurs administratifs et politiques. Le territoire cambodgien constitue un seul pays où le Gouvernement de Sihanouk exerce ses diverses fonctions et s'acquitte de ses responsabilités dans le cadre des possibilités offertes au peuple cambodgien.

8. Parallèlement à ce régime national, il y a dans la ville de Phnom Penh un régime fantoche qui survit grâce aux subsides et à l'aide qu'il reçoit des Etats-Unis d'Amérique sur le plan militaire, politique, économique, social et culturel. Cette aide et ces subsides ont atteint un tel degré que si les Etats-Unis y mettaient fin, ce régime illégal s'écroulerait sans aucune pression de l'extérieur.

9. Lorsque nous nous penchons sur le problème cambodgien, il ne fait aucun doute que les membres de cette assemblée, ou en tout cas la majorité d'entre eux, sont d'accord sur divers principes. Le premier de ces principes vise à respecter la Charte des Nations Unies et à s'abstenir de la violer. Le deuxième principe vise à respecter le droit des peuples à l'autodétermination et à empêcher la violation de ce droit. Le troisième principe vise à permettre au peuple cambodgien de vivre en tant que peuple indépendant et uni dans un pays unifié. Sur la base de ces principes, l'agression continue contre le Cambodge et son peuple par les forces étrangères doit être rejetée et condamnée, conformément à la Charte, parce qu'elle est contraire aux principes de la liberté et de l'indépendance des peuples et au droit à l'autodétermination.

10. Pour que le peuple cambodgien puisse exercer ce droit sans pression et sans intervention de l'extérieur, le gouvernement du Front uni national mène la lutte du peuple, qui a conduit à plusieurs victoires et à certaines réalisations montrant ainsi la volonté de ce peuple de rétablir ses droits dans différents domaines et, en particulier, dans le secteur international, où le régime de Lon Nol prétend avoir le droit de représenter le peuple cambodgien. C'est une revendication injustifiée et illégitime du point de vue du droit international et compte tenu des réalités d'aujourd'hui. Le moment est venu pour les Nations Unies de redonner au Gouvernement légitime du Cambodge la place qui lui revient au sein de l'Organisation internationale, place qu'occupe aujourd'hui illégalement le régime de Lon Nol en violation des principes et de l'esprit de la Charte.

11. M. KEUKY LIM (République khmère) : C'est avec consternation que la délégation de la République khmère a appris le décès de notre ancien secrétaire général, U Thant. C'était un sage au plein sens du terme, un homme qui honorait son pays, la Birmanie, mais aussi l'Asie et le monde. D'une culture raffinée, d'une grande délicatesse d'esprit, connaissant toutes les arcanes de la politique et tous ceux qui la font, il a joué, au poste de premier plan où la confiance de ses pairs l'avait porté, un rôle de conciliateur et de médiateur, que nous avons souvent admiré.

12. Permettez-moi de présenter à sa famille et à nos frères birmans, qui le pleurent, ainsi qu'au Gouverne-

ment birman et à la délégation birmane, les condoléances attristées du Gouvernement et de la délégation khmers. En lui, la communauté internationale, le peuple birman, l'Asie et le monde — le monde bouddhique en particulier — ont perdu un de leurs fils les plus éminents.

13. Le 9 octobre, à cette tribune, notre premier ministre a lancé un appel aux Membres de notre organisation pour qu'ils usent de toute leur influence politique et morale en vue de favoriser le retour de la paix au Cambodge [2263^e séance].

14. C'est là un objectif que les Nations Unies, pour rester fidèles aux principes qui ont inspiré leur création, peuvent et doivent s'efforcer d'atteindre. Elles le peuvent, car les Khmers, par-delà leurs querelles, éprouvent un respect sincère pour cette institution qui s'efforce de préserver l'ordre et la paix dans le monde, et ils attendent qu'avec la sagesse dont elle a su faire preuve en bien d'autres circonstances elle ouvre la voie, par ses recommandations, à un règlement juste et équitable du problème cambodgien.

15. Elles le doivent, car la poursuite indéfinie d'une guerre toujours plus violente dans notre pays déborderait fatalement de son cadre et finirait par embraser toute la péninsule, mettant en péril la politique de détente des grandes puissances.

16. Les Nations Unies le doivent aussi, car notre peuple pacifique connaît depuis près de cinq ans des souffrances imméritées. Des centaines de milliers de nos compatriotes ont été tués ou blessés. Deux millions de nos paysans et villageois, abandonnant leurs biens, ont fui les zones de combat pour se réfugier dans les zones contrôlées par notre gouvernement. Les destructions matérielles, ai-je besoin de le dire, sont immenses et nos possibilités d'intervention et de secours sont très limitées devant une catastrophe de cette ampleur.

17. Comment, devant tant de détresses que, faute de moyens, il n'arrive pas toujours à soulager, le Gouvernement de la République khmère ne serait-il pas passionnément attaché à la réconciliation et à la paix ? Il n'est personne de notre côté, depuis le Président de la République et ses ministres jusqu'au plus humble des citoyens, il n'est personne non plus de l'autre côté, j'en suis persuadé, sauf quelques fanatiques, qui n'envisage sans effroi une confrontation militaire interminable qui achèverait d'épuiser la nation et en ferait une proie facile pour tous les colonialismes.

18. C'est justement parce que nous savons que dans les zones contrôlées par l'adversaire la haine de la guerre et l'aspiration à une juste paix sont aussi vivaces que dans tout le reste du pays, que nous avons la certitude qu'un jour proche, pour peu que l'ONU les encourage, les vrais patriotes provisoirement séparés de nous viendront à notre rencontre. Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à faire des pas nombreux en leur direction, à les traiter en frères sans qu'il soit jamais entre eux et nous question du passé, à leur faire dans la communauté nationale, dans l'administration, l'armée, le gouvernement même, toute la place qu'ils méritent. A ces patriotes qui placent l'amour et la patrie au-dessus des partis, des doctrines et de leurs ambitions personnelles, nous tendons une main loyale. S'ils le veulent, ensemble,

sans exclusive et dans l'amitié, nous rebâtirons un Cambodge plus démocratique, juste et fraternel.

19. Voilà donc le langage que nous tenons à ceux de l'"autre côté" avec une sincérité qui ne demande qu'à être mis à l'épreuve. Que nous répondent les porte-parole du soi-disant Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge ? Ils nous disent :

"Il n'y aura jamais de contacts, de discussions ni de négociations entre vous et nous. Nous lutterons 10 ans, 20 ans encore s'il le faut, pour vous éliminer du pouvoir."

20. Leur intransigeance s'explique essentiellement par le fait qu'ils s'imaginent que les Nations Unies leur apporteront cette année une aide décisive en nous privant de nos droits légitimes. Tenus partout en échec sur le plan militaire, comme nous le verrons tout à l'heure, constatant à quel point la population de leurs zones est devenue hostile à une guerre sans issue, et voulant empêcher des défections massives, ils répètent inlassablement à nos compatriotes de l'"autre côté" que, très bientôt, ils siègeront à notre place à l'ONU. "Ce jour là", disent-ils, "le régime de Lon Nol s'effondrera, la victoire sera à nous et la paix que vous souhaitez tant reviendra."

21. Cet argument qu'ils emploient à l'intérieur du Cambodge, ils l'ont repris à l'intention des Nations Unies grâce aux amis inconditionnels qu'ils comptent en cette assemblée. Dans leur très grande majorité, les Membres de l'Organisation veulent sincèrement la paix pour le Cambodge. L'habileté de nos adversaires a été de faire croire à certaines nations qui sont de bonne foi, mais qui ne connaissent peut-être pas très bien la situation prévalant chez nous, que l'entrée du soi-disant gouvernement royal à l'ONU entraînerait *ipso facto* la chute du régime républicain et le retour de la paix dans notre pays.

22. Cette affirmation n'est qu'une spéculation gratuite. Comme l'a bien vu le représentant d'une grande puissance arabe qui disait l'an dernier à l'Assemblée, lors du débat sur le Cambodge : "Peu importe que le projet" — il s'agit du projet des 33 pays présenté à nouveau cette année — "soit voté, la guerre continuera !"

23. La République khmère a connu bien des alertes depuis quatre ans. Elle n'a jamais baissé les bras. Elle affrontera des difficultés nouvelles, s'il s'en présente, avec la même détermination, forte de la loyauté de son armée, de la compréhension de son peuple resté très patriote et du soutien résolu et continu de ses nombreux amis dans les cinq continents. Si, en violation des principes de leur Charte, les Nations Unies admettaient en leur sein un gouvernement en exil, elles n'entameraient en rien la farouche volonté des Khmers de vivre sous un régime national de leur choix et non un régime imposé de l'extérieur. Dans une telle éventualité — à laquelle je ne crois pas —, la guerre serait seulement plus longue, plus cruelle, et le risque d'interventions étrangères plus grand.

24. Qu'il me soit d'ailleurs permis d'évoquer les manœuvres d'intoxication pure et simple dont certaines nations ont été victimes de la part de nos adversaires et de ceux qui les inspirent.

25. Depuis 1970, les uns et les autres, pour emporter le soutien des gouvernements encore hésitants, tentent d'accréditer l'idée de l'imminence de la vic-

toire du prétendu Front uni national du Cambodge. Certains ici se souviendrait peut-être qu'à la Conférence préparatoire des pays non alignés de Dar es-Salam en avril 1970, à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de Lusaka en septembre 1970, et à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de Georgetown en août 1972, les délégués du Front ont affirmé avec force que l'entrée des "forces de libération" dans Phnom Penh n'était plus, comme ils disent, qu'une question de jours. Tous les ans, à chaque offensive communiste de la saison sèche, les dirigeants du Front ont annoncé que c'était là "l'offensive décisive". Toutes ces annonces, faites sur un ton de grande conviction qui a trompé plus d'une nation, ont été piteusement démenties par les faits, que ce soit en 1970, 1971, 1972, 1973 ou 1974. Un de nos collègues, dans son intervention de l'année dernière, n'allait-il pas jusqu'à prédire qu'il ne s'agit pas de savoir si Lon Nol maintiendra son autorité illégale dans les limites de la ville de Phnom Penh, mais plutôt de connaître dans combien de temps il s'enfuira pour chercher asile dans le pays de ses bienfaiteurs.

26. La bonne foi de notre collègue a été évidemment trompée, puisqu'il peut constater, plus de 12 mois après avoir tenu ces propos, que notre président de la République est resté à son poste et que l'autorité de son gouvernement dépasse aujourd'hui singulièrement ce que l'orateur appelait "les limites" de la capitale.

27. A propos de Phnom Penh, d'ailleurs, nos adversaires accordent très mal leurs violons. Alors que depuis quatre ans, les Khmers rouges annoncent sa prise prochaine, leur porte-parole le plus connu dit tout le contraire. Au lendemain de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger, le prince Sihanouk a confié au *Guardian* le 17 septembre 1973 : "Lon Nol sera capable de rester de nombreuses années à Phnom Penh. Hélas, nous ne prendrons pas la ville cette année, ni l'année prochain, ni avant de nombreuses années."

28. Ces réflexions m'amènent à faire le point sur la situation militaire. Le 21 novembre dernier, notre premier ministre et le commandant en chef de notre armée nationale ont fourni à la presse un bilan des opérations en saison sèche et en saison des pluies, qui montre l'échec de nos adversaires dans leur tentative d'élargir leur zone de contrôle et de s'emparer d'une agglomération de quelque importance.

29. Les pertes des Khmers rouges, depuis le début de l'année — pendant ces deux saisons — dépassent sensiblement 50 000 tués et blessés, ce qui pose à l'adversaire un problème d'effectifs extrêmement sérieux.

30. De son côté, l'armée nationale a éprouvé des pertes bien moindres et le fait qu'elle ait conservé l'initiative dans presque toutes les régions du pays a singulièrement renforcé son moral et sa volonté de défendre la patrie.

31. D'autre part, je suis en mesure de vous donner le chiffre — énorme — des réfugiés fuyant la zone de combat qui sont venus s'installer cette année sur le territoire que nous contrôlons : 347 000 pour les

10 premiers mois de 1974, alors que le courant des départs en sens inverse est pratiquement nul.

32. Depuis le début des hostilités, c'est un peu plus de 2 millions de personnes qui, dans un flot ininterrompu, ont fui les zones totalitaires pour préserver leur vie et leur liberté.

33. Le Gouvernement de la République khmère, s'il est satisfait de ces résultats qui lui permettent d'affirmer que l'espoir d'une victoire militaire a changé de camp, ne souhaite nullement prolonger cette confrontation armée qui fait couler le sang de nos compatriotes des deux côtés. Maintenant qu'il a redressé la situation sur le terrain et prouvé à l'adversaire que celui-ci ne peut plus gagner, il estime que les conditions objectives d'une juste paix sont réunies. Nombreux sont les combattants d'en face qui pensent de même et qui, s'ils n'arrivent pas à convaincre leurs dirigeants que le moment est venu où les attitudes intransigeantes et méprisantes ne sont plus de mise, n'hésiteront pas à prendre eux-mêmes des contacts avec les républicains pour mettre fin au combat.

34. Malgré le déferlement des propagandes, chacun connaît bien, chez nous, la vérité sur les "troupes d'occupation étrangères" stationnant dans notre pays. Mais à l'étranger, cette vérité est encore mal connue. Un certain nombre de puissances croient encore que notre pays abrite en permanence des forces américaines. Un dirigeant communiste khmer a même cité le chiffre — extravagant — de "4 000 conseillers militaires américains sur notre territoire". Cela est absolument faux. Je réaffirme solennellement qu'il n'y a sur tout le territoire de la République khmère que moins de 200 citoyens américains, y compris le personnel de l'ambassade. Pour les besoins de la cause, on a confondu volontairement la République khmère avec d'autres pays.

35. Comme nous savons que certaines légendes ont la vie dure, je renouvelle l'offre faite ici même, le 9 octobre dernier, par notre premier ministre, M. Long Boret [*Ibid.*, par. 33] de désigner le plus tôt possible une mission de l'ONU qui pourra faire les investigations les plus complètes et les plus étendues sur le territoire de notre république en vue d'y découvrir ces prétendues "forces américaines" — ou de toute autre nation d'ailleurs — que l'adversaire nous accuse obstinément d'héberger. Ceux qui s'opposeraient à l'envoi des observateurs de l'ONU et continueraient à nous calomnier fourniraient la preuve qu'ils refusent que la vérité soit faite dans cette affaire.

36. Nous mettons de nouveau au défi nos adversaires, si prompts à répandre de faux bruits à notre encontre, d'ouvrir comme nous les zones qu'ils contrôlent à des envoyés de notre organisation. Ces envoyés, si une liberté d'action totale leur était laissée, ne manqueraient pas en effet de découvrir de quel côté se trouvent les bases, camps d'entraînement, de passage et de repos, les infirmeries et hôpitaux des forces étrangères dans notre pays. Mes collègues verront alors qui, dans cette affaire, pratique la politique de la "porte ouverte" et qui pratique celle de la "porte fermée".

37. J'aborderai maintenant un autre aspect du problème khmer, important sur le plan psychologique et politique. On a dit, et sans cesse répété, que le soi-disant "gouvernement royal" contrôlait "90 p. 100

du territoire khmer et 80 p. 100 de sa population". A lire et à entendre ces pourcentages, des gens habituellement sérieux en sont venus à croire que la République khmère ne tenait plus que sa capitale et quelques villes assiégées, habitées par un peu plus d'un million d'habitants. Si cela était vrai, comment la République pourrait-elle encore exister ?

38. Si les membres de l'Assemblée avaient devant eux une carte du Cambodge, ils remarqueraient, au nord et au nord-est, quatre provinces couvertes par la jungle et au relief tourmenté. Ces provinces ont été toujours très peu peuplées. L'Administration khmère, sous l'ancien régime, n'y était représentée que par quelques fonctionnaires confinés dans les chefs-lieux et un nombre réduit de militaires occupant de petits postes souvent harcelés. Avant même 1970, les Nord-Vietnamiens s'étaient infiltrés dans cette région et y avaient leurs pistes et leurs bases dont ils interdisaient l'approche aux Khmers, allant jusqu'à ouvrir le feu sur les officiers et des ministres en tournée d'inspection. En 1970, nos compatriotes, comprenant l'impossibilité d'une résistance, se sont repliés sur les pays voisins : Laos et Sud Viet Nam. Les Nord-Vietnamiens sont restés les seuls occupants du terrain, où leurs très rares partisans khmers sont traités, comme naguère, en étrangers. Laissez-moi vous dire que lorsque le pseudo "gouvernement royal" prétend "contrôler" cette zone, il ne manque pas d'audace.

39. Les communistes khmers affirment également contrôler nos provinces du sud-est jouxtant la frontière sud-vietnamienne. Il est vrai qu'ils y ont des troupes et un embryon d'administration. Mais quelle est l'autorité de cette dernière quand leurs camarades vietnamiens, pour qui cette région présente un grand intérêt stratégique, l'ont transformée en une base d'opérations contre le Sud Viet Nam, réquisitionnant des vivres et installant — comme s'ils ne devaient pas s'en aller — des colons de leur nationalité sur des terres confisquées à nos paysans khmers ?

40. En réalité, une bonne partie du territoire que les "Khmers rouges" prétendent avoir "libéré" est sous le contrôle de fait des communistes vietnamiens.

41. Dans cette partie du Cambodge non occupée par ces derniers, il n'est guère que les régions montagneuses, couvertes de forêts et d'accès difficile, constituant la chaîne des Cardamômes, au sud-est du pays, qui soient vraiment sous l'autorité des Khmers rouges.

42. Reste le Cambodge des plaines, des fleuves et des lacs — ce qu'on pourrait appeler le "Cambodge utile". Notre gouvernement exerce un contrôle effectif sur sa presque totalité. Sur une partie du territoire contrôlé par nous se produisent parfois des incursions khmères rouges. Lorsque nos adversaires réussissent à avancer de quelques kilomètres, le monde entier le sait. Mais quand nos forces nationales repoussent les assaillants, souvent au-delà de leur ligne de départ, nul n'y prête attention.

43. En ce qui concerne la population vivant dans les zones républicaines, j'affirme après notre premier ministre qu'elle représente plus des trois quarts de la population totale du pays. Phnom Penh seule abrite, avec ses faubourgs, 2 millions d'habitants, et la province de Kandal près d'un million — compte tenu des innombrables réfugiés. La province de Battambang,

vers laquelle bien des ruraux se sont aussi repliés, compte un million d'habitants. Dans les autres zones et dans les villes demeurées sous notre contrôle vivent environ 1,5 million de nos compatriotes.

44. Ces chiffres n'ont d'ailleurs rien de très étonnant. Notre territoire est surpeuplé. Celui de nos adversaires est dépeuplé. Telle est la vérité qu'il était de mon devoir de rétablir ici pour l'information des membres de l'Assemblée, sur lesquels s'exerce depuis trop longtemps une propagande ayant perdu tout souci de vraisemblance.

45. Les membres de l'Assemblée s'attendent naturellement à ce que je commente le projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2, dans lequel l'Assemblée générale, reconnaissant que

“le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat, est le seul représentant légitime du peuple et de l'Etat cambodgiens”

déciderait

“... d'expulser les représentants du groupe de Lon Nol du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et au sein de tous les organismes qui lui sont reliés”.

46. Quand un régime est en place depuis plus de quatre ans, sa légitimité n'est plus, en général, discutée : elle découle de son existence même. Très curieusement, ce n'est pas le cas de la République khmère, que des censeurs, dont les raisons d'agir sont moins juridiques que politiques, poursuivent depuis des années de leur hostilité. Aussi suis-je dans l'obligation de rappeler ici les faits suivants :

47. Premièrement, selon le prince Norodom Sihanouk, “la Constitution du Cambodge rend impossible la déposition du Chef de l'Etat, une fois qu'il est nommé par le parlement”. Voyons ce que dit à cet égard notre ancienne constitution monarchique. Dans son article 35, elle dispose que “la personne du Roi est sacrée et inviolable”. De ce fait et en vertu du droit divin, le Parlement ne peut pas déposer le Roi. Or, en 1955, Sihanouk a de lui-même, pour des raisons d'opportunité politique, abdiqué en faveur de son père. Il a de plus solennellement promis que, plus jamais, il n'accepterait la couronne. Il est évident que, dès le jour de son abdication volontaire, Sihanouk, s'il restait prince de sang, devenait aux yeux de la loi un citoyen comme les autres, ne bénéficiant plus d'aucun des privilèges accordés par la Constitution à la personne royale.

48. C'est si évident qu'en 1960, après la mort du roi Suramarit, Sihanouk, refusant de chercher un successeur à celui-ci, a voulu donner une caution légale à l'autorité qu'il exerçait de fait en se faisant nommer chef de l'Etat par le Parlement. Il n'était plus, dès lors, ni “sacré” ni “inviolable”, mais l'élu des représentants du peuple. Ceux-ci, de qui il tenait ses pouvoirs, pouvaient tout naturellement les lui retirer s'ils estimaient devoir le faire. Sihanouk, alors à l'apogée de sa puissance, n'a pas tenu compte du fait que le mandat qu'il avait obtenu, il ne pouvait l'exercer que provisoirement, en attendant la nomination du nouveau souverain. Celle-ci n'a jamais eu lieu. Jamais non plus le prince n'a pensé à demander au Parlement la reconduction du mandat que celui-ci

lui avait confié. L'Etat khmer n'avait plus de régime, sinon celui du “bon plaisir”.

49. Deuxièmement, le prince a lui-même reconnu que : “depuis 1960, le Cambodge était devenu une république de fait”. Or, sait que Sihanouk s'est, en effet, toujours refusé à ce que, de son vivant, un prince, même choisi parmi ses propres enfants, puisse accéder au trône, de crainte que ne se dégage au Cambodge une autorité supérieure ou égale à la sienne. Il était d'ailleurs persuadé qu'après lui la monarchie disparaîtrait.

50. Cependant, la République n'a été proclamée que le 9 octobre, plus de sept mois après la déposition de Sihanouk, lorsqu'il devint évident qu'il fallait doter notre pays d'un régime mieux défini que celui, ni monarchique ni républicain, qui était en place depuis 10 ans. Le prince ayant discrédité la monarchie en s'alliant avec l'étranger pour reconquérir le pouvoir, seul le régime républicain, réclamé par les élites et la jeunesse, s'avérait possible.

51. Troisièmement, la déposition du prince n'a pas été provoquée, comme celui-ci le prétend, par un coup d'Etat militaire. C'est l'Assemblée nationale élue en 1966, lors des seules élections législatives où Sihanouk n'ait pas désigné lui-même les candidats, qui, siégeant avec le Conseil du royaume, a voté à l'unanimité sa destitution. Le prince étant absent, les fonctions de Chef d'Etat étaient provisoirement exercées, selon la Constitution, par le Président de l'Assemblée nationale, M. Chéng Héng. Celui-ci les conserva, à titre intérimaire, jusqu'aux élections présidentielles de 1972, où le maréchal Lon Nol obtint 56 p. 100 des suffrages, devançant deux autres candidats. Après le 18 mars 1970, la quasi-totalité des fonctionnaires et militaires khmers étaient si convaincus de la légalité de la déposition de notre ancien chef d'Etat qu'ils restèrent à leur poste, servant loyalement le gouvernement et la nation.

52. Quatrièmement, enfin, ceux qui prétendent “rétablir les droits légitimes” d'un “gouvernement royal d'union nationale” à l'ONU devraient savoir qu'on ne peut rétablir un droit qui n'a jamais existé. Le Gouvernement cambodgien qui siégeait à l'ONU avant la République khmère n'était pas, en effet, le “gouvernement royal d'union nationale”, mais le Gouvernement royal du Cambodge, ayant pour chef d'Etat le prince Norodom Sihanouk et pour premier ministre le maréchal, alors général, Lon Nol, nommé par le prince lui-même sept mois avant sa destitution.

53. Quelle est donc la base juridique du prétendu gouvernement royal d'union nationale qu'on nous oppose ?

54. J'attire tout particulièrement l'attention des représentants sur le fait que ce soi-disant “gouvernement royal d'union nationale du Cambodge” a été créé postérieurement à la déposition de l'ex-chef d'Etat par le Parlement khmer qui, par un vote unanime, a ainsi retiré toute légitimité au prince. Je signale en outre que ce “gouvernement”, qui prétend contrôler tout le territoire, sauf, affirme-t-il, “quelques enclaves dispersées”, n'a jamais organisé de référendums ou d'élections dans les zones qu'il contrôle. Par contre, le Gouvernement de la République khmère a appelé quatre fois les citoyens aux urnes : pour un référendum sur la constitution; pour l'élection du président

de la République; pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale; pour l'élection des membres du Sénat.

55. La seule base juridique du prétendu gouvernement royal, c'est le "droit divin" que s'arroge notre ancien chef d'Etat, 19 ans après avoir renoncé au trône. C'est si vrai qu'un jour, dans un mouvement d'humeur contre ses ministres du Gouvernement royal d'union nationale qui mettent toujours en avant son nom, mais ne tiennent pas compte de ses avis, le prince leur a jeté à la face : "Sans moi, vous ne seriez que des rebelles à Lon Nol."

56. Nous qui sommes mesurés dans nos propos, nous n'appellerons pas ceux de l'autre côté des rebelles, bien qu'ils le soient au regard de la loi. Malgré tout le sang versé, malgré toutes les rancœurs nées de cette guerre, nous croyons fermement qu'une réconciliation entre les deux parties khmères est possible et inévitable. Quand on est du même sang, quand on place par dessus tout l'intérêt de la même patrie, on ne peut pas très longtemps se comporter en ennemis.

57. C'est dans cette conviction que nous avons accueilli avec satisfaction le projet de résolution A/L.737/Rev.1 présenté par 23 puissances par lequel l'Assemblée générale "Prie instamment les parties autochtones directement intéressées d'engager des pourparlers en vue d'un règlement pacifique de la question du Cambodge, fondé sur le respect des droits souverains du peuple khmer"; et prie le Secrétaire général de "fournir l'assistance nécessaire aux parties", et demande à tous les Etats Membres de ne rien faire d'autre "avant que les résultats de ces efforts aient été examinés par l'Assemblée générale à sa trentième session".

58. Je me permets d'adresser à toutes les nations signataires l'expression de la gratitude de mon gouvernement, mais aussi du peuple khmer, dans quelque zone que le sort des combats l'ait placé. Je suis particulièrement heureux de constater que les principales puissances d'Asie du Sud et du Pacifique, auxquelles se sont jointes d'autres puissances éprises de paix et de justice, ont ouvert la voie à un règlement pacifique dans mon pays.

59. Le projet de résolution des 23 puissances est généreux. Il est sage aussi. En refusant de préjuger, dans l'affaire de la représentation khmère à l'ONU, la décision du peuple khmer lui-même, il respecte pleinement les principes fondamentaux de notre organisation.

60. Le respect de l'ONU, vous le savez, est grand dans les petits pays comme le nôtre, qui voient en elle leur recours naturel et souhaitent que son autorité s'étende sans cesse.

61. Si l'Assemblée générale choisit de recommander solennellement aux parties khmères d'engager entre elles des pourparlers en vue de restaurer la paix et la concorde, cette décision sera accueillie avec soulagement et espoir par l'immense majorité de mes compatriotes. Elle encouragera fortement tous ceux — très nombreux des deux côtés — qui constatent l'inanité et la cruauté de cette guerre à peser sur leurs dirigeants pour qu'ils donnent suite à cette recommandation.

62. De notre côté, nous sommes tous partisans de discussions, sans condition préalable avec l'autre

côté. Mais certains affirmeront peut-être que les dirigeants de l'autre côté se sont toujours refusés à discuter avec nous et qu'ils ne s'y résoudront pas plus demain qu'hier, même si les Nations Unies le leur demandent. Un tel point de vue, s'il était exprimé, ferait fi des objectifs de la Charte et ne tiendrait pas compte des réalités khmères.

63. Il y a, en effet, chez nos adversaires des hommes de bon sens, nullement partisans d'un affrontement armé jusqu'au dernier des Khmers. Ceux-là comprendront qu'il est moralement bien difficile — et juridiquement insoutenable — de refuser d'observer les recommandations de notre organisation après l'avoir saisie du problème de la représentation du Cambodge. Quand on accepte un arbitre, on doit s'incliner devant sa décision, quelle qu'elle soit. Je suis persuadé que ces hommes de bon sens, qui sont aussi des patriotes, seront bien assez nombreux au sein du "Front" pour obliger les idéologues fanatiques à revenir sur leur position, ou à passer la main.

64. De l'autre côté, enfin, il y a d'innombrables citoyens, civils ou combattants, qui, profondément las de cette guerre sans issue, attendent avec impatience le moment béni où leur pays se retrouvera sorti de la tempête, où personne n'aura plus à craindre pour sa vie. Dès qu'ils sauront que les Nations Unies ont cherché à mettre fin à leurs malheurs, alors, soyez-en sûrs, ils exprimeront en masse leur volonté de voir des pourparlers s'engager.

65. La paix pour le peuple khmer — une paix de conciliation et non de contrainte — est largement entre les mains de l'Assemblée générale. Puisse celle-ci remplir la noble mission qui est la sienne, à savoir ramener la paix à un petit pays Membre et à son peuple pacifique qui n'a déjà connu que trop de tourments. Puisse-t-elle, grâce à son esprit de sagesse et de justice, aider tous les Khmers de bonne volonté à se réunir, dans l'oubli du passé, pour reconstruire leur patrie !

66. M. NAO (Albanie) : Le problème du rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU, que l'Assemblée générale est en train d'examiner de nouveau, constitue une question importante et urgente. Il est directement lié au droit légitime et inaliénable de l'Etat et du peuple cambodgiens d'être représentés à notre organisation ainsi qu'au respect de la Charte et des principes sur lesquels s'appuient les Nations Unies.

67. Comme on le sait, cette question importante, dont l'examen a commencé depuis la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, a été reportée à cette année à cause des manigances ourdies par les Etats-Unis. Tout le monde est là pour témoigner comment, l'année dernière, précisément au moment où l'Assemblée était en plein débat sur cette question, ses travaux ont été sabotés par une manœuvre de procédure qui demandait le renvoi du débat.

68. Il est clair que cette manœuvre avait pour but de faire en sorte que l'Assemblée générale ne pût voter le projet de résolution présenté par 33 Etats Membres, parmi lesquels mon pays, et qu'aucune décision n'ait été prise à l'égard de ce qu'on demandait dans le projet de résolution susmentionné, à savoir "rétablir les droits légitimes du Gouvernement royal d'union natio-

nale du Cambodge à l'ONU en reconnaissant ses représentants comme les seuls représentants légitimes du Cambodge et d'expulser les représentants du groupe de Lon Nol du siège qu'ils occupent illégalement à l'ONU et au sein de tous les organismes qui lui sont reliés¹."

69. Il convient de mettre en évidence que, cette année encore, les adversaires de la question cambodgienne, les Etats-Unis et d'autres pays, essayent de nouveau, au moyen de différentes manœuvres, d'empêcher l'Assemblée générale de prendre une décision au sujet d'une question si importante. Leur dessein, tout comme l'année dernière, est que la question du rétablissement à l'ONU des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, dirigé par le prince Norodom Sihanouk, qui est l'unique gouvernement légitime du Cambodge et qui représente la volonté et les hautes aspirations du peuple cambodgien, soit encore reportée d'une année, et en même temps d'assurer aux représentants du groupe de Lon Nol, à ces valets et défenseurs des intérêts de l'impérialisme américain au Cambodge qui occupent illégalement le siège du Cambodge à l'ONU, une année encore ici.

70. Cette attitude des Etats-Unis vis-à-vis de cette question est directement liée à toute leur politique d'agression au Cambodge, en Indochine et dans toute l'Asie du Sud-Est. Les événements au Cambodge depuis l'année dernière et jusqu'à présent montrent clairement que les Etats-Unis, en s'efforçant de différer l'expulsion de leurs valets de Phnom Penh du sein de l'ONU, ont en vérité pour but de prolonger leur intervention dans ce pays et de développer leurs plans d'hégémonie diabolique dans le continent asiatique. Parallèlement à leurs tentatives à l'ONU, les impérialistes américains font l'impossible pour que les fantoches et les défenseurs de leurs intérêts néo-colonialistes au Cambodge soient maintenus à tout prix au pouvoir, grâce à l'intensification croissante de leur aide multilatérale.

71. En effet, au cours de l'année dernière, l'aide économique et financière des Etats-Unis à la clique de Lon Nol a doublé par rapport à l'époque précédente. Si, en 1973, ils lui donnaient 350 millions de dollars, en 1974, ils ont augmenté cette aide jusqu'à 700 millions de dollars. Ils ont accru le nombre de leurs conseillers militaires qui, comme on le sait, dirigent toutes les opérations militaires contre le peuple cambodgien ainsi que toutes les activités de leur guerre agressive au Cambodge. Les avions militaires des Etats-Unis participent chaque jour à tous les combats, accomplissant des missions de reconnaissance, mitraillant, transportant des armes, des vivres et des troupes ainsi que des officiers de l'armée américaine à destination de leurs forces mercenaires "lon-noliennes".

72. Toute cette activité agressive des Etats-Unis est la continuation ininterrompue de leur agression de l'année 1970 contre le peuple, la liberté et l'indépendance du Cambodge. Elle a causé de nouvelles souffrances et privations au peuple cambodgien. Il est compréhensible que faire durer davantage cette situation ainsi que l'usurpation du siège du Cambodge à l'ONU par une clique de vendus au service de l'impérialisme américain signifie encourager les Etats-Unis

à poursuivre plus encore leur guerre impérialiste colonialiste et leur génocide au Cambodge.

73. Certaines délégations adversaires de la question du rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU — dont quelques-unes sont directement impliquées dans l'agression contre le Cambodge, comme c'est le cas, par exemple, de la Thaïlande — font de nouveau des manœuvres désespérées pour retarder le rétablissement du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans ses droits légitimes à l'ONU, en présentant le projet de résolution, A/L.737/Rev.1, par lequel l'Assemblée demande l'engagement de pourparlers entre les parties directement intéressées. Ce sont ces buts que vise également la récente manœuvre de la Thaïlande, faite au nom des auteurs du projet de résolution susmentionné, au titre de laquelle on demande que priorité soit accordée à ce texte, ce qui va totalement à l'encontre des règles de procédure et de la pratique de l'Assemblée générale. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que, derrière eux, se cachent les Etats-Unis.

74. La délégation albanaise, de même que plusieurs autres délégations, est d'avis qu'accepter de négocier avec le régime fantoche de Phnom Penh veut dire accepter de lui donner un caractère légal et permettre à l'impérialisme américain de poursuivre au Cambodge sa politique néo-colonialiste.

75. L'on sait que la clique fantoche de Phnom Penh ne représente rien d'autre qu'un groupe de traîtres au service des intérêts de l'impérialisme américain. Elle n'est nullement la représentante légitime du peuple cambodgien, mais une création des Etats-Unis qui a été établie à Phnom Penh par le coup d'Etat du 18 mars 1970 organisé par les Etats-Unis. Elle est complètement isolée et abandonnée par le peuple cambodgien, et elle s'est tapie dans la ville de Phnom Penh et dans certains chefs-lieux de province isolés où elle arrive à se maintenir grâce à la protection et à l'appui des Etats-Unis, sans lesquels elle n'aurait pu résister un seul jour. Mais même ces zones provisoirement contrôlées par la clique fantoche de Phnom Penh sont ébranlées par le mécontentement et la révolte des masses populaires qui exigent l'expulsion du régime réactionnaire et l'arrêt de la guerre, et manifestent contre la famine et contre la corruption des officiels de la clique de Phnom Penh. Malgré les mesures sévères qui en interdisent le passage, des centaines de personnes s'éloignent en direction des zones libérées. Sur le plan international également, la clique des traîtres se voit isolée chaque année davantage. Au cours de l'année dernière, plusieurs Etats ont revu leur attitude à l'égard de ce régime et ont cessé toutes relations avec lui.

76. En fait, la proposition dont il est question dans le projet de résolution A/L.737/Rev.1 n'est autre chose qu'une réitération de la proposition faite par la clique de Lon Nol, ce groupe de vendus poussé par les Etats-Unis — proposition qui n'a d'autre but que de mystifier une partie de l'opinion publique internationale.

77. Mais le peuple cambodgien, son Front uni national, le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge et ses forces armées populaires de libération nationale ont fait savoir à plusieurs reprises, par les paroles du chef de l'Etat et Président du Front uni national du Cambodge, Samdech Norodom Siha-

nouk, qu'ils n'acceptent pas et n'accepteront jamais d'entamer des pourparlers avec une bande de traîtres et d'usurpateurs du pouvoir constitutionnel. Dans sa déclaration du 5 octobre de cette année, Samdech Norodom Sihanouk a dit ce qui suit :

“Inviter le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à négocier la paix avec la clique de Lon Nol serait amener le peuple cambodgien à accepter une “pax americana” qui ne permettra plus au Cambodge de redevenir authentiquement indépendant et de retrouver son unité étatique, territoriale, administrative et nationale.”

78. La réponse du Front uni national et du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à ces appels au compromis a été la meilleure façon de démasquer les buts visés par ces propositions. Elle montre la résolution du Front uni national et du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge de lutter jusqu'à la victoire finale.

79. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge est l'unique gouvernement légitime du peuple cambodgien. Il contrôle et administre 90 p. 100 du territoire national du Cambodge et 85 p. 100 de la population du Cambodge, soit 5,5 millions d'habitants sur les 7 millions que compte le Cambodge. Tous ses membres, à l'exception du ministre des affaires étrangères, travaillent et vivent au sein du peuple cambodgien, sur le sol cambodgien, où ils organisent et dirigent toute la vie du pays ainsi que la lutte du peuple cambodgien pour la libération totale du pays. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge jouit du large soutien de l'opinion publique internationale et de la majorité des Etats Membres de l'ONU.

80. L'année dernière, il a remporté de grands succès dans tous les domaines. Dans le domaine militaire, le territoire libéré s'est élargi. Chaque jour, des villes, des villages et des points stratégiques sont libérés. Sur le plan politique, le mécontentement et les révoltes du peuple dans les zones provisoirement contrôlées par la clique fantôme de Phnom Penh battent leur plein contre cette clique abhorrée. Le pouvoir administratif dans les zones libérées s'est renforcé et a été consolidé à tous les niveaux. Une vie saine, la fraternité, la solidarité et l'union règnent dans ces zones. Des progrès évidents ont été réalisés dans tous les domaines : social, culturel et économique. Sur le plan économique, malgré la guerre, la production agricole a augmenté. Les cultures du riz et du coton, la sylviculture et l'élevage se sont intensifiés. On y est arrivé à obtenir de deux à trois récoltes de riz par an. C'est grâce à cette politique économique que les produits agricoles et les articles vestimentaires suffisent à la population et à l'armée. L'année dernière, on a même exporté 50 000 tonnes de riz. Sur le plan diplomatique également, le nombre des pays ayant reconnu le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge a augmenté de façon considérable. Jusqu'à l'heure actuelle, 62 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine ont reconnu le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, dirigé par Samdech Norodom Sihanouk, comme l'unique gouvernement légal et légitime de la nation et du peuple cambodgiens.

81. En tant que tel, le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge est l'unique gouvernement ayant toutes les attributions requises pour représenter

l'Etat du Cambodge dans toutes les instances, y compris à l'ONU. Il est donc urgent pour notre organisation de tirer les conclusions qui s'imposent, de réparer le plus tôt possible l'injustice faite à l'égard de la représentation du Cambodge dans son sein et d'expulser le plus tôt possible les représentants du groupe de Lon Nol. Cela est une question de principe et de justice qui intéresse l'accroissement du prestige de notre organisation, le respect des droits des peuples et le respect de la Charte.

82. Au cours du débat qui s'est déroulé l'année dernière dans cette assemblée, comme au cours de celui qui vient de commencer, un grand nombre d'Etats Membres se sont clairement exprimés en faveur du rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU et de l'expulsion des représentants de la clique de Lon Nol de l'ONU et de tous les organismes qui lui sont reliés. De même, au cours de certaines sessions passées, plusieurs Etats Membres ont considéré comme nuls et nonavenus les pleins pouvoirs présentés par les représentants actuels de Phnom Penh. Ils ont condamné avec force l'activité des Etats-Unis contre le Cambodge, leur agression armée contre ce pays, et ont exprimé leur solidarité avec le peuple cambodgien.

83. A l'heure actuelle, étant donné la situation favorable qui entoure la lutte de libération du peuple cambodgien, les socio-impérialistes soviétiques, pour ne pas être entièrement démasqués et afin de réaliser les buts qu'ils poursuivent à l'égard de l'avenir du Cambodge et de toute l'Indochine, essaient aussi de faire passer pour des amis du peuple cambodgien, mais en réalité, et de différentes manières, ils continuent à entretenir des relations avec la clique de Lon Nol.

84. Notre délégation lance un appel aux Etats Membres qui ont à cœur les principes de justice et qui respectent la Charte pour qu'ils apportent leur contribution à la cause du rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU. Nous exprimons l'espoir qu'ils appuieront le projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2 parrainé par 36 Etats Membres — dont mon pays — par lequel l'Assemblée demande de rétablir les droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU en reconnaissant ses représentants comme les seuls représentants légitimes du Cambodge, et d'expulser les représentants du groupe de Lon Nol du siège qu'ils occupent illégalement à l'ONU et au sein de tous les organismes qui lui sont reliés. Le soutien accordé à ce projet de résolution constituera un pas positif en faveur de la lutte du peuple cambodgien et contre l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures.

85. Le peuple cambodgien, sous la direction du Front uni national du Cambodge, dans sa lutte de salut national menée contre le néo-colonialisme des Etats-Unis, est en train de hisser de plus en plus haut le drapeau de sa lutte de libération, mettant ainsi en pratique la déclaration en cinq points, en date du 23 mars 1970, de Samdech Norodom Sihanouk. Il s'est dressé tout entier, et les armes à la main il lutte avec héroïsme et une rare abnégation contre un ennemi féroce et rusé, contre l'impérialisme américain et la clique fantôme

de Lon Nol, jusqu'à ce qu'il remporte sa victoire finale.

86. La lutte de libération du peuple cambodgien jouit du soutien et de la solidarité de tous les peuples et de tous les pays du monde épris de liberté parce qu'elle est une lutte juste pour la défense des droits élevés d'un peuple et d'un Etat souverain, Membre de l'ONU, parce qu'elle fait partie intégrante de la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, des efforts en vue de réaliser la paix et la sécurité véritables dans l'Asie du Sud-Est.

M. Verret (Haïti), vice-président, prend la présidence.

87. Le peuple et le Gouvernement albanais qui ont suivi et suivent avec une profonde sympathie la juste lutte du peuple cambodgien pour la liberté et l'indépendance, se réjouissent sincèrement de toutes les victoires remportées par le peuple cambodgien. Ils soutiendront et appuieront sans réserve et jusqu'au bout la juste cause du peuple frère cambodgien jusqu'à la réalisation de ses aspirations nationales : la libération du pays et la reconstruction d'un Cambodge libre, indépendant et neutre.

88. Dans son discours du 3 octobre de cette année, le dirigeant du peuple albanais, M. Enver Hoxha, a dit :

“Nous saluons les victoires historiques que le vaillant peuple cambodgien est en train de remporter, sous la direction du Front uni national, ayant à sa tête Samdech Norodom Sihanouk, dans la lutte contre les impérialistes agresseurs américains et le régime fantoche de Lon Nol. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge est l'unique gouvernement légal du peuple cambodgien. Il est investi de toutes les attributions nécessaires et de tous les droits pour représenter le Cambodge dans l'arène internationale. Nous sommes convaincus que la victoire définitive du peuple cambodgien contre les agresseurs étrangers et les traîtres de Phnom Penh est inévitable.”

89. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le décès d'U Thant peine tous les Membres de cette organisation, tous les pays du monde. Après avoir rendu des services éminents au gouvernement de son pays, puis représenté son pays aux Nations Unies, U Thant a été, pendant les 10 ans de son mandat de secrétaire général, un dirigeant mondial. Nous déplorons tous le décès d'un chef sans prétention mais dévoué à la cause de la paix, qui était véritablement un grand homme de notre époque.

90. La délégation japonaise est fière qu'un pays asiatique l'ait donné au monde et elle saurait gré au représentant de la Birmanie de bien vouloir transmettre ses condoléances sincères à la famille d'U Thant ainsi qu'au gouvernement et au peuple de son pays.

91. L'année dernière, ma délégation avait appuyé la proposition tendant à surseoir à l'examen de cette question. Nous avons adopté cette attitude non pas parce que nous étions pour ou contre un gouvernement ou certains dirigeants au Cambodge, mais parce que nous pensions, et nous le pensons encore, que le droit du peuple khmer à l'autodétermination doit être respecté et que l'Organisation ne doit pas imposer une décision prématurée en ce qui concerne la représentation aux Nations Unies d'un Etat Membre qui doit

faire face à une situation interne de plus en plus pénible; d'un Etat dont le territoire et la population, contrairement à ce qu'avancent ici, aujourd'hui, certaines délégations, sont, en outre, loin d'être placés sous l'autorité prédominante d'une des parties au conflit cherchant à reprendre le siège du Cambodge à l'Organisation.

92. Nous espérons, l'an dernier, que le peuple khmer aurait été en mesure de surmonter rapidement ses difficultés internes et de parvenir à un règlement qui lui convienne. A mon grand regret, je suis contraint de dire aujourd'hui qu'une année s'est écoulée sans qu'aucun fait tangible ne laisse présager un règlement pacifique de ces problèmes à bref délai. Cela étant, ma délégation regrette que l'Assemblée générale soit, une fois de plus, saisie d'une proposition identique à celle soumise il y a un an : le transfert de la représentation du Cambodge aux Nations Unies au “Gouvernement royal”.

93. Je voudrais rappeler à l'Assemblée générale qu'en ce moment même, alors que nous débattons une fois de plus cette question, des combats cruels se déroulent toujours au Cambodge; le sang des innocents continue de couler et les souffrances inhérentes à cette lamentable situation sont ressenties avec la même acuité. Dans ces conditions, une action tendant à faire cesser les combats est devenue la question la plus urgente à résoudre dans le cadre du problème du Cambodge. Peut-on contester ici que, avant toute autre chose, le peuple du Cambodge souhaite la paix et qu'un simple changement de représentation aux Nations Unies ne lui donnerait aucune assurance efficace de paix ? Je le répète : un simple changement de représentation aux Nations Unies ne donnerait au peuple cambodgien aucune assurance efficace de paix.

94. La question qui se pose à nous de façon pressante est donc de savoir ce que nous pouvons faire pour aider le peuple khmer à retrouver la paix. Le Japon est fermement convaincu que le moment n'est pas venu de nous lancer dans de nouveaux débats idéologiques. Il est très tard, mais il n'est pas trop tard pour que les Nations Unies s'emploient à faire cesser les combats, à rétablir la paix et à épargner à nos frères du Cambodge de nouvelles épreuves et de nouvelles effusions de sang. J'adresse un fervent appel à l'Assemblée générale pour qu'elle écoute la seule voix de la conscience alors que nous prions instamment les représentants de tout faire pour trouver une solution permettant de mettre fin aux épreuves du peuple khmer.

95. La situation est si grave, si complexe, que l'action entreprise ici en vue de changer la représentation du Cambodge est inopportune; loin de mettre fin aux combats, elle aggraverait la situation. Ce qu'il faut, ce n'est pas une résolution changeant la représentation du Cambodge, mais un effort commun pour promouvoir un cessez-le-feu et, finalement, un règlement équitable et durable tenant compte de la réalité cambodgienne, qui soit accepté par la majorité du peuple khmer et respecté par tous les Etats.

96. C'est en raison de cette conviction que le Japon, ainsi que 22 autres nations également conscientes de la gravité du problème, s'est porté auteur du projet de résolution A/L.737/Rev.1, dont l'Assemblée est actuellement saisie. Cette proposition a pour but de nous rapprocher de la mesure fondamentale la plus

urgente qui s'impose : des pourparlers directs entre les parties autochtones intéressées en vue de parvenir à un règlement pacifique fondé sur les droits souverains du peuple khmer. Les auteurs de la proposition sont convaincus que ce règlement mettrait fin très rapidement aux souffrances du peuple khmer et permettrait à ce dernier de se consacrer aux efforts constructifs nécessaires pour relever son pays ravagé.

97. Par ce projet de résolution, l'Assemblée prie instamment les parties autochtones directement intéressées au Cambodge d'engager ces pourparlers, car, en fin de compte, le peuple khmer est le seul à pouvoir décider de son destin.

98. En attendant, tous les Etats seraient priés de respecter l'issue de ces conversations — point sur lequel je ne saurais trop insister — car nous ne pouvons envisager un avenir serein pour le Cambodge si le règlement intervenu devait être soumis à l'ingérence extérieure, quel que soit le côté favorisé par une telle ingérence.

99. Enfin, je voudrais parler de la méthode selon laquelle, à notre avis, ces pourparlers directs pourraient être organisés. Les auteurs du projet de résolution ont choisi une méthode qui a fait ses preuves et a déjà été appliquée à différentes reprises par les Nations Unies : l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'apporter aux parties intéressées toute l'assistance voulue. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général, digne de la pleine confiance qu'ont en lui toutes les nations éprises de paix, fera le maximum pour favoriser l'ouverture de ces pourparlers de paix. Espérons que toutes les parties intéressées lui apporteront leur concours.

100. Ma délégation estime que c'est là l'initiative la plus constructive que puisse prendre notre organisation, à l'heure actuelle, pour aider le peuple khmer à trouver une solution pacifique à ses problèmes, et que c'est d'ailleurs la seule initiative que l'Organisation soit autorisée à prendre en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, qui lui interdit d'"intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat".

101. Je lance donc, de nouveau, un appel pressant à l'Assemblée générale pour qu'elle s'abstienne d'imposer un gouvernement au peuple d'un Etat Membre. Tendons au contraire une main secourable au peuple khmer dans ses efforts pour parvenir à la paix et prenons la décision de respecter le résultat des pourparlers.

102. Nous sommes, en fait, placés devant un choix difficile. Notre organisation apportera-t-elle une aide constructive à une nation qui désire ardemment la paix après avoir souffert si longtemps de tragiques différends internes ou non ?

103. Pour toutes ces raisons, nous prions instamment l'Assemblée générale de prendre la première mesure décisive dans la bonne direction en adoptant le projet de résolution A/L.737/Rev.1, qui offre peut-être la dernière chance à ce malheureux pays d'Asie.

104. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec le plus profond chagrin que nous avons appris le décès de l'ancien secrétaire général, U Thant. Nous pleurons la mort de ce grand homme, qui a consacré d'inlassables efforts à la cause de la paix et de la coopération internationale et fait

preuve des qualités les plus élevées envers cette cause. Il restera toujours dans nos mémoires le grand homme d'Etat des Nations Unies, défenseur de la Charte, de ses buts et de ses principes ainsi que de son esprit progressiste. Il a fait preuve d'un noble courage dans la défense de la paix et de l'indépendance et dans la défense des victimes de guerre en temps de crise internationale dangereuse. Nous chérirons sa mémoire, nous souvenant de lui comme d'un homme qui a compris en profondeur les problèmes du monde en développement et des peuples en lutte pour leur liberté. C'est pour cette raison que j'ai également le sentiment que les pays non alignés en particulier ont perdu en lui un grand homme. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à Mme Thant et au Gouvernement et au peuple amis de Birmanie à l'occasion de la perte irréparable qu'ils viennent de subir.

105. Ma délégation, en tant qu'auteur, demande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2 concernant le rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU.

106. Nous le faisons une fois de plus, cette année, car l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session, à la suite de manœuvres de procédure, n'a pu exprimer sa position quant au fond. L'examen de cette question a été repoussé d'une année pour être repris à la présente session de l'Assemblée générale. Conformément à la mise en garde que nous avons faite alors, cette année n'a pas été gagnée, mais bien perdue, et ce au prix de lourdes souffrances pour le peuple du Cambodge, car la guerre, fomentée et soutenue de l'extérieur et due aux tentatives impérialistes visant à imposer au peuple du Cambodge un régime fantoche, réactionnaire et néo-colonialistes, continue sans relâche.

107. Bien entendu, l'intervention et les tentatives en vue de maintenir au pouvoir au Cambodge le régime illégal de Lon Nol font partie de la même politique que celle visant à maintenir au pouvoir le régime réactionnaire de Saïgon.

108. Ce n'est que lorsque le peuple du Cambodge sera libre de décider de son propre destin que la paix pourra régner dans ce pays. Ce n'est que lorsqu'il se sera débarrassé de l'ingérence extérieure et qu'il aura ses propres autorités constitutionnelles et souveraines, exemptes de toute menace extérieure que le peuple du Cambodge pourra satisfaire ses aspirations profondes à l'indépendance et à la liberté nationale.

109. C'est pourquoi une décision de notre part visant à rétablir les droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale, dirigé par le prince Sihanouk, contribuerait de façon importante à améliorer les perspectives de paix au Cambodge et dans toute la région.

110. L'année qui vient de s'écouler depuis le regrettable ajournement, l'an dernier, d'une décision de l'Assemblée a confirmé ce qui suit : l'incapacité totale du groupe de Lon Nol non seulement à gagner le respect de son propre peuple, mais aussi à survivre sans une aide et un appui étrangers massifs pour mener une guerre contre son propre peuple ; l'autorité sans cesse croissante du Gouvernement royal, qui continue de bénéficier de l'appui massif du peuple du Cambodge et qui contrôle la plus grande partie de son territoire ;

l'appui international croissant donné à la légalité et aux droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, reflété dans le fait que, à l'heure actuelle, 56 Etats Membres des Nations Unies reconnaissent ce gouvernement, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport à l'année dernière.

111. Lorsque nous demandons à l'Assemblée générale d'accomplir son devoir dans cette question extrêmement importante, nous le faisons conscients du caractère d'urgence qui s'attache à ce problème, et nous ne devons pas nous laisser impressionner par toute tentative visant à brouiller les cartes. On parle beaucoup du fait que le prince Sihanouk se trouve, temporairement, à l'extérieur de son propre pays. Mais nous voulons souligner qu'il n'y a rien de singulier à continuer — et je souligne, continuer — de reconnaître des chefs d'Etat qui, en raison d'un putsch organisé de l'étranger, sont forcés de se trouver temporairement en dehors de leur pays, tout en continuant de recevoir l'allégeance de leur propre peuple. Nous avons eu un bon nombre d'exemples où la communauté internationale était éminemment justifiée pour le faire.

112. Tous les pays qui essaient de vivre conformément à la Charte et de promouvoir leurs propres droits à occuper une place sûre et importante dans les relations internationales devraient s'inquiéter et se méfier, car il y a une certaine similitude entre les putschs qui ont eu lieu au Cambodge, au Chili et à Chypre et qui visent à modifier la position indépendante, souveraine et non alignée de ces pays dans les affaires internationales.

113. C'est pourquoi ma délégation espère que la majorité qui est si préoccupée par cette question — et elle lui lance même un appel — ne manquera pas de voter pour notre projet, ce qui permettra de renforcer notre défense politique collective contre la subversion et l'intervention par la force.

114. Il est temps d'agir. En fait, il s'agit d'une continuation de notre débat de l'année dernière. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas jugé nécessaire de répéter tout ce que nous avons dit l'an dernier, et que j'ai limité mes observations aux points qui nous intéressent plus particulièrement en ce moment.

115. Pour toutes les raisons que nous avons exposées aujourd'hui, nous demandons instamment à l'Assemblée générale de réparer une injustice grave et d'adopter sans plus de délai notre projet de résolution, en tant que mesure positive qui aurait dû être prise depuis longtemps.

116. C'est dans ce contexte que nous nous opposons fermement à la motion tendant à ce que le projet de résolution A/L.737/Rev.1 ait la priorité sur notre propre projet, lequel a été présenté en premier.

117. M. SIKIVOU (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation désire s'associer à toutes les remarques qui ont été faites à propos de la mort de notre ancien secrétaire général, U Thant.

118. Ma délégation prend une nouvelle fois la parole, du haut de cette tribune, avec une certaine hésitation et une certaine tristesse, à propos de la question dont nous discutons. Quand, à la vingt-huitième session, nous sommes intervenus au cours du débat sur la même question, nous avons souligné le fait que le genre de gouvernement que doivent avoir les Khmers

n'est pas l'affaire des Nations Unies mais celle du peuple khmer lui-même. C'est là son droit souverain, un droit que lui donne sa constitution. De peur que certains ne l'oublient, je rappelle que la Charte des Nations Unies elle-même déclare très clairement, au paragraphe 7 de l'Article 2 :

“Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux-termes de la présente Charte;”.

119. C'est pour cette raison que ma délégation déplore l'initiative prise par les auteurs du projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2 qui vise à ce que les Nations Unies imposent au peuple khmer, contrairement à l'esprit de la Charte et au désir du peuple khmer, le prétendu Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le chef d'Etat, le prince Norodom Sihanouk.

120. L'attitude de Fidji quant à la position de la représentation khmère aux Nations Unies, de même qu'à l'égard de toutes les autres questions politiques, est non partisane, d'abord parce qu'il n'appartient à aucun groupe politique ou militaire mondial — il n'est pas membre du groupe des pays non alignés — mais surtout parce que c'est l'attitude qui s'impose à propos de questions importantes de ce genre. C'est la raison, plutôt que les sentiments, qui devrait guider toutes les décisions des délégations.

121. Quels sont donc les faits historiques incontestables sur lesquels ma délégation fonde sa décision et qui lui font dire qu'elle ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures khmères, y compris celle de la représentation de ce pays aux Nations Unies ?

122. En quelques mots, comme de nombreuses délégations le savent, les frontières du Cambodge ont été garanties par l'Accord de Genève de 1954². En 1955, le roi Sihanouk a abdiqué, et son père le roi Norodom Suramarit est devenu roi. Le père est mort en 1960, et le prince Sihanouk qui avait promis, en abdicant en 1955, de ne jamais redevenir roi, est devenu chef d'Etat. En 1966, Lon Nol a été choisi comme premier ministre par l'Assemblée nationale, avec l'accord du prince Sihanouk; peu après, la même année, il a donné sa démission, en raison de l'ingérence de Sihanouk dans le gouvernement du pays, mais le chef d'Etat l'a persuadé de rester. Toutefois, il a démissionné effectivement en avril 1967.

123. On a persuadé de nouveau Lon Nol de devenir premier ministre en août 1969. Le mécontentement se faisait alors de plus en plus sentir dans le pays à cause de l'étroite association du prince Sihanouk avec le Vietcong et les Nord-Vietnamiens, qui pénétraient librement et illégalement dans le pays. Il y a eu des manifestations dans le pays; les étudiants et les ouvriers se sont emparés des ambassades du Viet Nam du Nord et du Vietcong à Phnom Penh. C'est après ces événements que le 18 mars 1970 le Parlement khmer a agi.

124. Par l'intermédiaire de ses représentants au parlement, le peuple khmer a retiré sa confiance à l'ex-chef de l'Etat, le prince Sihanouk, le 18 mars 1970, quand les deux chambres du Parlement khmer se sont réunies en séance plénière et ont pris la déci-

sion à l'unanimité. Quelle autorité avons-nous, aux Nations Unies, pour passer outre à cette décision ? Quels sont les gouvernements parmi ceux des auteurs du projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2 qui permettraient une ingérence dans leurs affaires intérieures telle que celle proposée dans ce projet de résolution ?

125. Certaines délégations ont qualifié la décision du Parlement khmer de coup d'Etat, alors qu'en réalité, ce n'était pas le cas. Mais supposons que cela en soit un : ce n'est pas aux Nations Unies d'intervenir dans les affaires intérieures de la République khmère. Des coups d'Etats et des révolutions ont été la cause de modifications au sein de nombreux gouvernements représentés ici et continueront, sans aucun doute, d'être un moyen de modifier les gouvernements à l'avenir. Quelle est alors la justification des Nations Unies pour s'en prendre à la République khmère et intervenir comme on propose de le faire ? Certains orateurs ont dit que la corruption sévissait au Cambodge, que le gouvernement était illégal et que les décisions prises par ce gouvernement étaient inconstitutionnelles. Certains ont dit que l'idée se trouvant derrière le "coup d'Etat" et l'appui donné au Gouvernement de Lon Nol avaient été et continuaient d'être étrangers. Des termes très énergiques ont été utilisés à l'encontre du Gouvernement et du peuple khmers. Ma délégation se demande ce qu'il y a de si étrange dans le fait que des idées et une assistance étrangères soient la cause du renversement d'un gouvernement.

126. Nous nous demandons combien de gouvernements représentés ici peuvent prétendre ne pas être entachés de corruption, de déni de droits de l'homme, de lois répressives et d'autres actes criminels dont le Gouvernement khmer est prétendument coupable. Il y en a tant dans le monde ! Il ne faut pas aller chercher très loin pour les trouver. Qu'y-a-t-il de si spécial dans le cas de la République khmère ? Ma délégation estime nécessaire que les Nations Unies se rappellent la règle d'or du comportement, qui veut que l'on se conduise envers les autres comme on souhaite qu'ils se conduisent envers nous.

127. Une autre raison pour laquelle on doit s'opposer à ce projet de résolution c'est qu'il ne cherche nullement à établir la paix dans ce pays. En fait, si ce projet était adopté, tout ce qui se passerait, c'est que les représentants du prince Sihanouk auraient un siège ici. Leur retour ne serait pas immédiatement accepté par le peuple khmer — si jamais il l'était — et le Gouvernement du prince Sihanouk ne serait pas rétabli à Phnom Penh. De toute évidence, où que se trouvent les membres du Cabinet du prince Sihanouk, ceux qui représentent actuellement Phnom Penh aux Nations Unies devraient être remplacés. Mais les combats se poursuivraient car, à juste titre, la République khmère n'abdiquera pas simplement à cause d'un projet de résolution pro-Sihanouk des pays non alignés.

128. Ma délégation éprouve d'autres difficultés à l'égard du projet de résolution visant à rétablir le prince Sihanouk. Nous ne pensons pas qu'il y ait un avantage quelconque à ce que les Nations Unies jouent un rôle de premier plan dans le rétablissement d'un chef d'Etat qui a été démis constitutionnellement, qu'il soit roi, reine, prince ou tout autre monarque. Pourquoi les auteurs et leurs alliés défendent-

ils le Gouvernement royal contre la république que les Khmers eux-mêmes ont choisie librement et à une très grande majorité ? Les Nations Unies doivent-elles également rétablir d'autres monarchies déchues ? Avec cette question se pose celle des critères à utiliser si les Nations Unies doivent commencer à rétablir des monarques dans les pays qui les ont renversés, en commençant par le prince Sihanouk.

129. Il y a lieu de croire que l'initiative devra venir des non-alignés comme dans le cas du prince Sihanouk dont ils se font maintenant les défenseurs, bien que l'on doive remarquer que les non-alignés ne sont pas unis à propos de cette question. Par ailleurs, ma délégation suppose qu'il faudra qu'une ou deux super-puissances poussent les non-alignés et procèdent à des manœuvres en leur sein avant qu'ils ne prennent une initiative pour restaurer une monarchie déchue. Ensuite, il y a les questions connexes concernant les critères de restauration de la monarchie, des frontières territoriales, du contrôle effectif de la partie du pays qu'ils prétendent avoir. Plus nous essayons d'examiner soigneusement les incidences de ce projet de résolution, plus elles nous semblent ridicules.

130. Pour toutes ces raisons, Fidji s'est porté auteur du projet de résolution A/L.737/Rev.1. C'est un projet positif et constructif. Dans ce texte, l'Assemblée demande aux Nations Unies de ne pas encourager la lutte au Cambodge et prie instamment les parties autochtones intéressées d'engager des pourparlers afin de parvenir à un règlement pacifique. Et ce qui est à notre avis le plus important, c'est que l'Assemblée demande aux Etats Membres et au Secrétaire général de fournir l'assistance nécessaire pour engager des pourparlers de paix.

131. Ma délégation estime qu'il est grand temps que les Nations Unies aident le peuple khmer à mettre fin aux combats. Les Nations Unies sont préoccupées à juste titre lorsque la guerre éclate au Moyen-Orient ou à Chypre et elle font tout leur possible pour y mettre fin. De la même façon, nous devrions faire tout notre possible pour que cesse la guerre dans cette partie de l'Asie, qui n'a pas connu la paix depuis si longtemps.

132. Ma délégation lance un fervent appel à l'Organisation vers laquelle se tournent à juste titre tous les pays — grands et petits, Etats Membres ou autres — pour trouver des solutions pacifiques à leurs problèmes, pour ne pas susciter de nouveaux combats, de nouvelles souffrances et de nouvelles morts par son action. Ceci est conforme aux idéaux élevés et aux principes énoncés dans la Charte que la solution que nous offrons aux Cambodgiens las de la guerre soit celle de la paix.

133. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Je voudrais associer ma délégation aux témoignages de sympathie et à l'expression des sentiments de compassion adressés hier après-midi à la famille de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, U Thant, par le président du groupe africain, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie.

134. Pour certains d'entre nous qui avons eu le privilège insigne de le connaître et de le pratiquer depuis le moment où il a pris la succession du secrétaire général Hammarjöld, et même après qu'il se fut retiré de ses hautes fonctions, U Thant laissera le

souvenir inoubliable d'un homme d'Etat qui aura su concilier les valeurs traditionnelles de la civilisation qui l'a nourri avec celles d'un monde toujours en devenir et qui nous commande de promouvoir ses valeurs actuelles. Sa vision d'un monde de tolérance, de liberté et de paix restera parmi nous le témoignage le plus précieux que peut nous léguer un homme d'Etat aux qualités exceptionnelles.

135. Les 10 années qu'il a consacrées à la communauté internationale ont été marquées, nous nous en souvenons, par des difficultés de tout ordre dues à des incompréhensions et à des confrontations inévitables mais qui, une fois surmontées, n'ont fait que révéler la richesse que contient en elle la sagesse humaine, sagesse dont U Thant s'est servi en toutes occasions, non pour sa gloire personnelle, ce qui aurait été inconcevable pour le bouddhiste confirmé qu'il était, mais pour le bien de la communauté internationale. En lui, le tiers monde et le monde dans son ensemble, ont perdu une conscience faite de courage et d'intégrité, un ami de la vérité et de l'humanité.

136. Il n'est point besoin de longs développements pour établir la légitimité, la légalité et la continuité du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, non seulement aux yeux du peuple cambodgien, mais à l'égard de la communauté internationale, et en particulier des Etats membres du mouvement des non alignés. Nous l'avions déjà fait lors des débats qui se sont déroulés au cours de la vingt-huitième session. Nous maintenons cette position de principe, fondée sur une appréciation rigoureuse et politique de la situation, des dispositions de la Charte et des règles du droit international; et nous nous réjouissons de ce que nos vues trouvent leur justification dans le nombre croissant d'Etats ayant reconnu le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, et dans l'appui que le peuple cambodgien continue d'apporter aux forces armées populaires de libération nationale du Kampuchea. Ces faits démontrent que les autorités de Phnom Penh n'ont pas réussi, malgré le répit que leurs alliés leur ont ménagé l'année dernière, à rompre l'aliénation que leur coûte leur politique de soumission et de démission.

137. Comme tout Etat Membre des Nations Unies, et bien que nous ne comptons pas parmi les voisins les plus proches, nous souhaitons qu'une paix véritable et une stabilité authentique règnent en Asie du Sud-Est, dans un esprit conforme aux buts et principes de la Charte, et en tenant primordiallement compte des aspirations des peuples de cette région, qui ont tant souffert jusqu'à perdre, dans les cas les plus critiques, le sentiment de leur identité. Il est compréhensible que, pour des raisons qui tiennent à l'hégémonie impérialiste et à l'exploitation néo-colonialiste, certaines nations, et non des moindres, aient tenté d'imposer à cette région leur paix, d'y introduire un équilibre factice et de faire partager leurs illusions aux peuples, souvent abusés par des dirigeants sans conscience. Une telle situation aurait pu être acceptable dans un monde livré à lui-même; mais dès lors que la communauté internationale a décidé que l'ordre et le droit ne peuvent relever d'une création artificielle au service d'intérêts douteux, il n'est plus possible d'admettre qu'une région et des peuples soient les jouets de la politique irresponsable d'une puissance qui, malgré tout, ne peut prétendre détenir l'exclusivité de la vérité et de la sagesse.

138. La paix au Cambodge, et partant en Asie du Sud-Est, ne peut être une paix octroyée : elle se défend et elle se conquiert à partir du respect strict des droits des peuples, de la légitimité et de la justice. La stabilité au Cambodge ne peut être le produit d'un quelconque dosage ordonné, basé principalement sur le maintien de compromissions contre nature. S'il en est autrement, force nous est de conclure que certains, en voulant enfermer le Cambodge dans une fausse paix et une stabilité encore plus aléatoire, se servent des Cambodgiens comme otages jusqu'à ce que des garanties suffisantes soient extorquées par une puissance, dont la présence et le prétendu engagement dans la région sont récusés d'avance. Les autorités de Phnom Penh acceptent quant à elles cette triste comédie, et c'est de cette acceptation que d'aucuns tirent ses prétentions à une légitimité mal fondée, mais qui lui permet de s'assurer le soutien politique, militaire et économique d'une puissance étrangère.

139. Le Cambodge a une longue tradition d'unité, d'indépendance et de souveraineté que tout le monde s'accorde à reconnaître et qui a été défendue, avant et après le coup d'Etat de mars 1970, par le prince Norodom Sihanouk. Ce n'est pas la proposition d'un vague cessez-le-feu et de négociations aux conditions mal définies qui fera départir le peuple cambodgien de ces positions de principe. D'ailleurs, à l'analyse, ce cessez-le-feu pourrait n'être qu'une façon de permettre à la seule puissance étrangère impliquée de préparer un nouveau dégagement, dont l'histoire seule dira s'il sera de bonne foi ou non. De même, les négociations préconisées à ce stade pourraient n'aboutir qu'à une forme à peine voilée de partage, qui sera forcément injuste et inégal, puisque l'audience des autorités de Phnom Penh est réduite à l'empressement qu'elles mettent à se plier aux diktats d'une puissance étrangère.

140. Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, et quels que soient les arguments avancés pour masquer la réalité des faits, le problème reste foncièrement le même : celui de la présence indésirable au Cambodge d'une puissance qui s'est déjà, en maintes occasions, signalée par ses manœuvres de pression, d'intimidation, de provocation, allant jusqu'à l'agression et à l'invasion. Face à cette situation, l'Organisation n'a d'autre choix que la recherche des moyens les plus appropriés pour mettre en échec l'intervention étrangère au Cambodge.

141. Aucun Etat Membre n'osera élever la voix en faveur de l'intervention étrangère; aucun Etat ne pourra dire que le peuple cambodgien a accepté de plein gré la domination étrangère, qu'elle soit directe ou indirecte; et nous mettons au défi quiconque voudra nous démontrer que la persistance d'un tel système d'ingérence et de domination peut servir les intérêts réels et à long terme du Cambodge et de la région. En somme, nos objectifs ne sont pas tellement différents, dans la mesure où tous ils tendent vers la libération du Cambodge, permettant ainsi au peuple cambodgien, et à lui seul, de se déterminer par rapport à la vraie légitimité et à la seule légalité. C'est dans cette perspective que ma délégation prend note de ce que les auteurs du projet de résolution A/L.737/Rev.1, à la différence de ce qui s'était généralement passé l'année dernière, reconnaissent que la situation au Cambodge concerne tous les Etats Membres, que l'ONU a un rôle à jouer dans le règle-

ment du problème cambodgien, et que toute solution passe par le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, que l'on range encore, par fausseté, parmi les autorités autochtones.

142. Si ces prémisses étaient mieux clarifiées, si on leur avait accordé un développement logique qui se serait placé dans le contexte d'une appréciation objective, il n'aurait pas été difficile d'arriver à des conclusions communes. Mais nous ne pouvons admettre, ne serait-ce que du point de vue de la compréhension formelle, qu'il soit mis un préalable à la reconnaissance du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, et que de plus ce préalable soit l'acceptation de pourparlers indéfinis. Aucun gouvernement ne peut se prêter à une telle proposition, et encore moins le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, dont la légitimité et la légalité n'ont été sérieusement mises en cause que par les usurpateurs de Phnom Penh et aussi par ceux qui persistent à ne voir en lui qu'un gouvernement en exil. Nous déplorons que, par le biais de pourparlers, l'ont ait soulevé un faux problème d'autant plus dangereux qu'en s'adressant aux "autorités autochtones", l'Organisation s'engage sur la voie de l'ingérence caractérisée, pour autant que le peuple cambodgien est seul à connaître ce qu'il a à faire dans son propre intérêt, que ce soit par des pourparlers ou par d'autres moyens de son choix. Par ailleurs, si le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge avait accepté l'offre de négociations du 9 juillet 1974, les données n'auraient pas été les mêmes; mais, puisque tel n'est pas le cas, il nous est impossible de cautionner la démarche proposée par les auteurs du projet A/L.737/Rev.1.

143. Encore une fois, et nous le soulignons, la question du Cambodge n'est pas celle d'une guerre civile entre Cambodgiens, mais de l'intervention étrangère dans un pays indépendant et souverain, intervention qui se retranche derrière les autorités usurpatrices de Phnom Penh. Il aurait été plus conséquent que l'Organisation exige la cessation immédiate de cette intervention, laquelle exigence entraîne *ipso facto* la chute du régime de Phnom Penh qui ne doit son existence qu'à cette intervention. Nous regrettons également que les auteurs du projet A/L.737/Rev.1 ne soient pas allés au bout de leurs convictions intimes, car ils considèrent peut-être que toutes les fois que les prétendus intérêts d'une puissance sont mis en cause par l'Organisation, celle-ci est toujours accusée d'ingérence inadmissible et qu'il faut sacrifier, en ce qui concerne la représentation d'un Etat Membre, à certains rituels qui ne tiennent compte ni du droit ni des réalités. Pour être plus précis, nous pensons que l'Organisation ne peut ni approuver ni redresser, même sous le couvert de principes généralement admis, les errements d'une puissance, laquelle au demeurant a fait fi de tous les principes de la Charte quand elle s'est lancée dans son aventure interventionniste.

144. Nous avons des responsabilités vis-à-vis du peuple cambodgien en l'aidant à retrouver sa dignité, sa souveraineté et sa pleine indépendance, lesquelles ne peuvent être représentées et défendues que par le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. Nous avons le devoir également de préserver son unité, face à des manœuvres extérieures, et de lui redonner sa liberté de détermination politique et idéologique. Nous devons enfin faire en sorte qu'un

Cambodge libéré de la vassalité joue le rôle qui a traditionnellement été le sien dans une Indochine réconciliée. Nous avons déjà dit qu'un engagement de l'Organisation strictement conforme aux buts et principes de la Charte ne peut être, en aucune façon, une ingérence dans les affaires d'un Etat; mais si, en dépit du bon sens et du droit, l'on s'ingénie à qualifier cet engagement d'ingérence, nous dirons que nous le préférons de loin à l'intervention des bombardiers, des tanks, des conseillers politiques ou militaires, et à une fausse conciliation qui permettrait à l'agresseur d'avoir meilleure conscience, une fois que l'inanité de ses objectifs premiers aura été démontrée.

145. La seule voie raisonnable et juste sur laquelle l'Organisation peut s'engager n'est pas dans le prolongement du *statu quo*, c'est-à-dire l'acceptation de la continuation de l'intervention étrangère; elle ne peut pas se concevoir dans le contexte des pourparlers qui consacrent le *statu quo* dans un semblant de règlement destiné à servir d'autres intérêts que ceux du peuple cambodgien; la seule voie se trouve dans la reconnaissance du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge et le rétablissement de ses droits légitimes à l'Organisation.

146. Seul le rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge permettra au peuple cambodgien de faire valoir sur le plan international ses réelles aspirations et ses vues sur les conséquences adverses que l'intervention étrangère a eues sur l'exercice de sa souveraineté et la jouissance de son indépendance. L'on a dit que ce qui est proposé dans le projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2, dont ma délégation est un des auteurs constitue un précédent dangereux pour la plupart, sinon la totalité, des Etats Membres de l'Organisation. Le danger n'est pas dans la nature du précédent lui-même, car rien ne procède du néant, même dans les sociétés les mieux policées. Le danger vient de ce que le principe prôné par ce précédent, à savoir le droit des peuples à décider de leur sort sans intervention étrangère, n'a pas encore été pleinement reconnu, dans ses causes et effets, par les nostalgiques des sphères d'influence et des politiques de pression et d'intimidation.

147. Pour peu que nos actes dénoncent cette nostalgie malsaine, l'on crie au sacrilège au nom de l'ordre établi, en oubliant que cet ordre a été plutôt imposé par des manipulations, des intrigues et des manigances qui n'ont rien à voir avec la notion de justice, dont nous voulons aujourd'hui réaffirmer le rôle dans les relations internationales, en proposant que le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge retrouve le siège qui lui revient de droit, et qu'il puisse être le porte-parole authentique du peuple cambodgien dans sa lutte de libération.

148. L'on prétend enfin qu'en privant le régime de Phnom Penh d'un siège, nous commettons une injustice et nous violons la Charte. A cela nous répondons que la présence internationale ne se réduit pas à l'occupation d'un siège, d'ailleurs usurpé; elle se mesure par l'engagement pris au nom d'un peuple vis-à-vis de principes qui ne souffrent aucune dérogation. En aliénant irrémédiablement sa souveraineté et sa liberté, le régime de Phnom Penh s'est vu retirer le droit de parler au nom du peuple cambodgien, pour ne défendre que ses propres intérêts, à travers la sou-

mission à une autorité étrangère. C'est pour cela qu'il ne peut y avoir de moyens termes entre le droit et l'absence de droit, entre la justice et l'injustice, entre la représentation et la non-représentation, ou plutôt l'usurpation, et que l'Organisation doit rejeter catégoriquement toute tentative de confusion entre des positions irréconciliables sur le plan des principes, et tout attermolement qui ne ferait que retarder, aux dépens du peuple cambodgien, une solution juste de la question cambodgienne, conforme aux droits du peuple cambodgien et à nos protestations de non-ingérence.

149. M. SARDON (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, cette année, l'Assemblée générale est saisie d'une question dont l'inscription même, de l'avis de ma délégation, contrevient aux dispositions contenues dans le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Je veux parler du point 25 : "Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies."

150. En examinant cette question, je tiens à déclarer tout de suite que la Malaisie, comme tant de ses voisins dans la région de l'Asie du Sud-Est, estime que le problème qui entoure la question du Cambodge est un problème d'ordre interne pour la République khmère, concerne les dirigeants du peuple khmer, et est par conséquent, de toute évidence un problème que le peuple khmer est seul à pouvoir trancher.

151. L'année dernière, dans cette enceinte même, les Nations Unies se sont entendu dire que le prince Sihanouk et son gouvernement exerçaient leur autorité sur 80 p. 100 du territoire national du Cambodge et jouissaient de l'attachement de la population tout entière. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, qui soutenait cette affirmation, opérait quant à lui en dehors du territoire national — alors que, d'un autre côté, le Gouvernement de la République khmère, qui opérait, et opère encore, dans le territoire national, a son siège à Phnom Penh et est de toute évidence le gouvernement *de jure et de facto*.

152. Ma délégation ne se propose pas, en l'occurrence, d'approfondir ou de débattre les éléments, bons ou mauvais, des revendications en présence. Mais une année s'est écoulée, et ma délégation ne peut absolument pas comprendre comment un gouvernement qui continue d'affirmer qu'il étend son autorité à une bonne partie du territoire national du Cambodge et qui continue d'affirmer qu'il jouit de l'attachement de la population tout entière peut continuer, à ce jour, d'opérer en exil et en dehors du territoire national. La seule conclusion que ma délégation arrive à en tirer est que ce gouvernement en exil ne jouit pas du soutien populaire du peuple cambodgien et n'exerce pas d'autorité, comme il le revendique, sur le territoire national.

153. Je préciserai également que la Malaisie n'a rien contre le prince Sihanouk. En fait, le peuple de Malaisie a eu l'occasion de l'accueillir à l'occasion d'une visite officielle dans mon pays. Si, aujourd'hui, un choix populaire fait qu'il soit élu ou choisi par le peuple khmer comme dirigeant national, nous n'hésiterions pas à respecter cet exercice des droits souverains de la population et nous pourrions sans peine coopérer avec les dirigeants que ce peuple aurait choisis.

154. Comme je l'ai déjà dit, le problème, à nos yeux, est un problème de dirigeants nationaux rivaux. Ces prétentions rivales ne peuvent être résolues que par le peuple khmer lui-même, sans ingérence extérieure ni intervention d'où qu'elles viennent, surtout pas des Nations Unies.

155. Si nous nous arrogions le droit de décider à la place du peuple khmer qui devraient être ses dirigeants nationaux, nous nous rendrions coupables par cet acte d'un exemple classique d'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, d'une intervention la plus grave qui soit. Nous serions, par cet acte, coupables sous une forme extrême de la violation d'un principe fondamental proclamé dans la Charte des Nations Unies, un principe que nous considérons comme sacré. Car au paragraphe 7 de l'Article 2, la Charte stipule clairement :

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte."

156. Pendant tout le débat sur ce point, nous ne pouvons nous permettre d'oublier ce principe fondamental. Auparavant, dans la discussion générale, quand j'ai parlé de cette question [2249^e séance, par. 326], j'ai déjà dit que le mandat principal des Nations Unies consistait à favoriser et à maintenir la paix et que les Nations Unies ne pouvaient se permettre d'adopter des positions qui seraient incompatibles avec ce noble idéal. J'ai également dit que dans leur recherche de la paix, les Nations Unies ne pouvaient se permettre de méconnaître la distinction subtile qui existe entre les positions qui sont permises et les positions qui ne le sont pas. Tout au long des années, les Nations Unies ont acquis une réputation et un prestige que l'on est arrivé à respecter et sont devenues pour les petits pays l'incarnation de l'espoir d'un monde meilleur. Toute action qui semble une trahison de cet espoir pourrait conduire à l'érosion de notre foi en l'Organisation. La seule manière d'empêcher l'érosion de cette foi est d'adhérer rigoureusement aux principes et aux objectifs de la Charte.

157. Ma délégation regrette au plus haut point que les auteurs du projet de résolution A/L.733 et Add.1 et 2 s'efforcent précisément de faire cela. En installant un gouvernement en exil dans cette enceinte et, pour reprendre les termes employés par les auteurs du projet de résolution que je viens de citer, en rétablissant "les droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge", l'Assemblée générale agirait de manière illégale. Car si nous commençons à imposer à un peuple des dirigeants qu'il n'a pas lui-même choisis, nous commençons à priver ce peuple de ses droits souverains — dans ce cas, il s'agit du peuple khmer.

158. Le vœu le plus cher que nous formulons pour le peuple khmer est que la paix et la stabilité règnent au Cambodge, une paix qui contribuerait aussi à stabiliser la région de l'Asie du Sud-Est dont la Malaisie fait partie. Nous, habitants de cette région, sommes sans cesse les victimes de la guerre et de la dévastation. Après avoir connu une guerre tragique et dévastatrice au Viet Nam, nous en connaissons maintenant une autre au Cambodge, non moins tragique, non

moins dévastatrice. Cependant, au-delà de cette tragédie et de cette dévastation, nous voyons un espoir pour le peuple de la République khmère et pour la région de l'Asie du Sud-Est tout entière.

159. Un exemple salubre a été donné par la population du Laos qui, grâce à ses propres efforts et sans aucune ingérence extérieure, a su résoudre ses divergences et rétablir l'harmonie nationale conformément à ses vœux et à ses aspirations. Ma délégation est convaincue que si le peuple du Laos a pu réaliser la paix et l'harmonie nationale dans son pays, le peuple du Cambodge doit, assurément, se voir accorder la possibilité de s'efforcer de réaliser la paix et l'harmonie nationale dans son pays, sans ingérence extérieure. Il convient donc de prodiguer tous les encouragements possibles au peuple khmer pour l'aide à résoudre le problème national de manière pacifique et conformément à ses vœux et à ses aspirations.

160. Tant que la paix et la guerre au Cambodge seront dans la balance, la région de l'Asie du Sud-Est sera en proie à l'instabilité politique résultant de l'ingérence extérieure. Appartenant à la région de l'Asie du Sud-Est, ayant vu les événements tragiques qui se déroulent en Indochine, ayant été affectée directement en raison de son voisinage immédiat, la Malaisie n'a pas tardé à reconnaître les dangers d'une ingérence qui, dans le passé, l'a amenée à être exploitée par des gens de l'extérieur, et ce à un prix terrible. Nous avons donc compris que la seule manière de mettre fin à cette exploitation est que les pays de la région s'efforcent collectivement d'empêcher que cette région ne devienne un théâtre pour l'ingérence étrangère.

161. Avec ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, c'est-à-dire l'Indonésie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, la Malaisie œuvre pour que l'Asie du Sud-Est soit reconnue comme une zone de paix, de liberté et de neutralité, à l'abri de l'ingérence étrangère sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit. Nous estimons que la réduction de la présence et de l'ingérence étrangères dans la région contribuera beaucoup à la paix, à la stabilité et au progrès de la région. Nous croyons aussi que la paix et la stabilité permettront de créer des conditions grâce auxquelles le peuple khmer aura la possibilité de résoudre pacifiquement son problème et de se consacrer à la réalisation de ses besoins urgents de développement national et de progrès économique.

162. Pour ces motifs impérieux, nous sommes fermement convaincus — et cette conviction est celle de tous les autres pays de la région — que le peuple khmer doit pouvoir résoudre son problème de manière pacifique, sans ingérence extérieure. Pour ces motifs impérieux aussi, ma délégation appuie de tout cœur le projet de résolution A/L.737/Rev.1, dont elle est l'un des auteurs et que mon collègue, le représentant de la Thaïlande, a présenté très clairement.

163. Nous sommes convaincus que le fait d'imposer des dirigeants nationaux et un gouvernement choisis par l'Assemblée générale ne résoudra pas le problème et ne mettra pas fin non plus aux souffrances tragiques du peuple khmer. Cela ne fera qu'intensifier la tragédie qu'il vit actuellement et ne pourra que prolonger les souffrances terribles et les pertes de vies qui lui sont imposées.

164. Certains d'entre nous, cependant, cherchent à installer un gouvernement en exil dans cette enceinte et à imposer des dirigeants à la population d'un Etat Membre. Il semble donc curieux à ma délégation, troublant même, que ceux d'entre nous qui croient, même s'ils se trompent, que le fait d'imposer des dirigeants au peuple khmer mettra immédiatement fin au conflit au Cambodge, sont ceux qui se trouvent loin de la zone du conflit et qui ne sont donc pas affectés directement par les tragiques événements qui ont lieu au Cambodge.

165. Je m'empresserai de mettre en garde l'Assemblée générale en lui disant que, quelle que soit la décision qu'elle prendra à la fin du débat sur ce point, elle ne doit pas perdre de vue le principe fondamental de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre. L'Assemblée ne doit pas non plus agir d'une manière qui puisse préjuger la décision du peuple khmer lui-même et qui risquerait de prolonger ses souffrances tragiques et accroître les pertes de vies humaines.

166. Les Nations Unies, organisation vouée aux idéaux les plus nobles — tels que ceux visant à encourager la paix et, à préserver les droits souverains et l'indépendance de leurs Etats Membres — ne doivent pas maintenant renoncer à leur prudence et à leur retenue habituelles; elles doivent continuer d'adhérer rigoureusement aux objectifs et aux principes de la Charte. Si elles doivent agir, qu'elles le fassent conformément aux buts et principes de la Charte, et encouragent les parties rivales directement intéressées au conflit à négocier en vue d'apporter une solution pacifique au problème. C'est ce qui est envisagé dans le projet de résolution A/L.737/Rev.1.

167. La bonne volonté ne manque pas de la part de la République khmère. Etant parvenue très vite à la conclusion qu'elle devait résoudre le problème de manière pacifique conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, la République khmère a fait des offres de négociations, sans conditions préalables, à la partie rivale. Malheureusement, ces offres, formulées dans le seul but de trouver une solution pacifique au problème, ont été rejetées. Ces offres auraient-elles été rejetées parce que le gouvernement en exil, sachant qu'il ne jouit pas de l'attachement de la population tout entière du Cambodge et n'a pas d'autorité sur une grande partie du territoire, se rend compte qu'il ne peut espérer, au cours de négociations, exiger le retour au rôle et à la position auxquels il avait jadis été habitué? Si cette thèse est fautive, il semble alors quelque peu singulier à ma délégation qu'un gouvernement qui professe la paix rejette d'emblée des offres de paix. Quoi qu'il en soit, les Nations Unies, organisation vouée à préserver la paix, ne doivent pas renoncer à leur responsabilité mais doivent continuer d'encourager et d'aider les parties autochtones concernées dans ce conflit à négocier en vue d'une solution pacifique du problème.

168. Si les Nations Unies sont ce que croit ma délégation, elles doivent alors exprimer le désir sincère de voir la paix revenir au Cambodge et donner maintenant toute l'assistance qu'elles peuvent au peuple khmer dans sa recherche d'une solution pacifique à son problème et de la fin de l'épreuve qui s'est abattue sur lui. Ma délégation espère donc que l'Assemblée générale agira en conséquence et que la décision

qu'elle adoptera sera conforme aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et, surtout, qu'elle tiendra compte des droits souverains du peuple khmer.

169. M. PANYA (Laos) : Ma délégation s'associe à l'hommage rendu à l'homme sage, au diplomate averti, au bouddhiste éclairé qu'était U Thant, troisième secrétaire général de notre organisation, qui vient de s'éteindre après une carrière brillamment remplie au profit de notre organisation comme au profit de la communauté internationale entière. Ma délégation renouvelle ses sincères condoléances à la famille endeuillée, à la délégation et au Gouvernement birman.

170. Le Cambodge occupe une place de choix, une place exceptionnelle dans le cœur du peuple lao qui, comme le Gouvernement du Laos, ne peut demeurer insensible aux événements qui s'y déroulent. Ces événements douloureux, avec leur cortège de souffrances, de destructions, qui s'abattent sur le peuple khmer et ébranlent les structures institutionnelles, traditionnelles de notre voisin, le peuple lao les ressent comme s'il en était directement atteint.

171. Cela n'est pas surprenant et chacun le comprend aisément. Le peuple khmer et le peuple lao sont voisins par la géographie. La langue khmère et la langue lao sont voisines par les sources où elles ont puisé toutes deux. La même culture, illuminée par le bouddhisme, religion d'Etat, est à l'honneur au Cambodge comme au Laos.

172. Aussi loin qu'on remonte l'histoire, on cherchera en vain des exemples de conflits, d'hostilités entre les peuples khmer et lao. Au contraire, les exemples abondent où les peuples lao et khmer se sont entraîdés, en cas de difficultés du fait de la nature ou de tout autre fait.

173. Ainsi, les rapports entre les peuples khmer et lao se sont poursuivis et se poursuivent de la façon la plus satisfaisante jusqu'à ce jour parce qu'ils traduisent des relations basées sur le respect mutuel, une sympathie réciproque à laquelle concourent des affinités nombreuses, et enfin, la stricte observance des règles de bon voisinage.

174. Si je mets un soin particulier à énumérer les liens innombrables qui unissent le Cambodge et mon pays, c'est dans le dessein de montrer que, dans le présent débat, nous intervenons en amis du peuple cambodgien et en voisins immédiats. Par ces deux qualités, nous estimons que nous sommes en mesure de formuler des jugements à la fois objectifs et dénués de considérations inavouables.

175. Il y a une chose que je voudrais tout d'abord faire remarquer; à l'heure où nous nous penchons sur la question cambodgienne, chacun se rend compte que les combats sur le terrain doivent prendre une nouvelle ampleur, être plus âpres, plus meurtriers, parce que chaque partie estime indispensable de proclamer des succès sur le terrain pour influencer le cours et l'issue de nos délibérations. Les échos qui abondent dans la presse en font tristement foi.

176. Il sera, par ailleurs, difficile de ne pas convenir que ce débat, demandé et institué dans le but de contribuer à restaurer la paix et la réconciliation au Cambodge, débouche actuellement sur des résultats

inverses. Quand les combats s'intensifient, la souffrance du peuple khmer devient plus grande. Et il est déjà prévisible que, quelle que soit la décision que prendra notre assemblée, elle aura incontestablement affermi les deux parties cambodgiennes dans leur dessein de lutte, élargi le fossé qui les sépare et rendu plus difficile la réconciliation que chacun souhaite prochaine.

177. Je m'empresse de dire, au nom de mon gouvernement, que nous ne ferons pas le choix qu'implique ce débat. Nous sommes amis du peuple khmer tout entier. Il n'est pas concevable, pour nous, qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus, au sein d'un même peuple, d'une même nation. Cela, bien entendu, se situe et se justifie tout d'abord sur le plan sentimental.

178. Sur le plan politique, le Gouvernement du Laos inscrit en tête de ses principes directeurs celui de la neutralité. C'est aussi en vertu de la neutralité, qui constitue le fondement de notre politique extérieure, que nous refusons de choisir entre les parties cambodgiennes. Il y a plus de 20 ans que le Laos suit sans désespérer la voie de la neutralité. A cette politique, le nom de notre premier ministre, le prince Souvanna Phouma, est définitivement lié et, aujourd'hui, tout notre peuple lui est reconnaissant d'avoir lutté avec vaillance et ténacité, à l'extérieur du pays comme à l'intérieur, pour le triomphe de cette conception qui se révèle appropriée pour la situation du Laos et répond au tempérament comme aux aspirations de son peuple. Le peuple lao est profondément bouddhiste et l'histoire n'a jamais mentionné sa propension à l'agressivité ou à contracter des alliances pour fomenter des troubles.

179. Durant tout le conflit indochinois, le Laos s'est catégoriquement refusé à prendre parti et, malgré toutes les pressions qu'on imagine, à permettre l'installation de bases militaires pour servir les uns contre les autres. Le Laos est également conscient du fait que, par sa position géographique, il est à la charnière de deux mondes qui s'affrontent fondamentalement par leurs conceptions étatiques, politiques et économiques, en bref, par leurs systèmes de vie et de gouvernement. Placé devant ces contingences, il a résolument opté pour la neutralité afin de ne pas soulever la méfiance des uns ou l'hostilité des autres. Le peuple lao est profondément attaché à la neutralité et, afin que nul ne l'ignore, l'a expressément mentionnée dans sa charte suprême, sa constitution. Cette clause a été dûment reprise dans l'accord de Vientiane qui a consacré la fin des hostilités au Laos et permis l'installation d'un gouvernement provisoire d'union nationale présidé par S. A. le prince Souvanna Phouma, le père de la neutralité.

180. La neutralité qu'observe le Laos d'une façon stricte lui fait obligation de s'abstenir de prononcer des jugements de valeur à l'encontre des autres pays. De même, elle lui interdit de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres.

181. Le conflit qui sévit au Cambodge oppose des Cambodgiens entre eux. Dans notre entendement, il s'agit d'une affaire intérieure. Aussi bien en vertu de la Charte des Nations Unies qu'en conformité du principe que nous honorons, la neutralité, il est évident qu'il nous faut nous abstenir, tout en déplorant la situation.

182. Je voudrais, avant de terminer, m'acquitter d'un devoir. Je voudrais, pendant que j'ai la parole, remercier toutes les délégations qui, il y a quelques semaines, au cours de la discussion générale, ont exprimé leur sympathie pour mon pays, et notamment leur satisfaction devant la réconciliation nationale concrétisée par la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Il y a une analogie qui n'échappe à personne entre la situation au Cambodge et celle qui prévalait au Laos. Pendant un quart de siècle, nous nous sommes battus entre Lao, en invoquant de multiples raisons. Nous réalisons aujourd'hui qu'il ne peut pas y avoir paix au Laos si les Lao ne s'accordent pas eux-mêmes en rejetant le soutien de l'extérieur qui n'a d'autre but que de servir des intérêts étrangers au Laos, et qui n'a d'autre résultat que de prolonger les hostilités et les souffrances de notre peuple.

183. Ce qui vient d'être accompli au Laos pourra bien se renouveler au Cambodge. Il n'y a pas, semble-t-il, d'obstacles insurmontables à une telle éventualité. Il suffirait — et nous le pensons — de laisser les Cambodgiens entre eux, de s'abstenir de toute action susceptible de faire croire qu'une partie est soutenue, ce qui la rendrait plus exigeante; il suffirait de favoriser, au contraire, par tous les moyens le rapproche-

ment des protagonistes, de leur recommander les négociations, la paix, la réconciliation, comme cela a été fait au Laos.

184. Nous serions infiniment fiers et honorés si notre modeste exemple contribuait au dénouement d'une crise qui a déjà fait beaucoup de victimes et continue d'en faire chaque jour.

185. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée que le représentant de l'Arabie saoudite a présenté des amendements aux deux projets de résolution dont nous sommes saisis. Ces amendements paraîtront sous les cotes A/L.744 et A/L.745 et seront distribués demain matin.

La séance est levée à 18 h 50.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/L.714.

² Accord sur la cessation des hostilités au Cambodge, signé à Genève le 20 juillet 1954 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 935, n° 13295, p. 184).